COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN du 27 juillet 2020

Position de la filière de l'ingénierie privée à la publication du décret n°2020-751

Les syndicats des architectes, maitres d'œuvre et géomètres-experts rappellent l'importance de leurs entreprises dans l'ingénierie territoriale.

La publication du décret n°2020-751 revient sur la possibilité d'apport en assistance technique des départements à certaines communes, exclue par le précédent décret n°2019-580 du 14 juin 2019. La publication discrète de ce décret, qui fragilisera nos entreprises déjà à la peine, a entrainé la réaction le 23 juillet dernier du CINOV et de Syntec Ingénierie via la publication d'un communiqué de presse. L'UNGE, l'UNSFA et le SYNAMOME s'inscrivent pleinement dans cette démarche et rappellent les expertises locales et non-délocalisables de nos TPE et PME.

Comme dans tous les secteurs d'activité, la reprise qui s'annonce est attendue avec impatience. A l'instar des acteurs du tourisme ou de l'hôtellerie, les entreprises représentées par la filière de l'ingénierie sont majoritairement des TPE et des PME. Pour elles, cette relance de l'activité permettra d'atténuer la perte sèche des 2 mois de confinement, de maintenir leurs effectifs en place, d'honorer les dispositifs de soutiens financiers voire de sauver leur existence.

Parmi les enseignements tirés de cette crise sanitaire et économique, le retour en grâce des territoires péri-urbains et ruraux représente une opportunité pour nos métiers. Ainsi, la naissance de nouveaux projets publics ou privés amène la nécessité de conseils et d'expertises en phase avec ces besoins. A la faveur d'un ancrage territorial homogène, les professionnels de l'architecture, de la maitrise d'œuvre, les géomètres-experts et les bureaux d'études techniques sont les plus à mêmes de répondre aux exigences localisées.

Ce savoir-faire local, promu à l'extérieur de nos frontières, représente une fierté pour toutes les entreprises et leurs collaborateurs. Le contrôle de la qualité des prestations effectuées, la rigueur des filières de formation initiale et continue sont autant d'arguments clés que le caractère non-délocalisable de nos 1.6 millions d'emplois.

En effet, les métiers qui composent notre filière rappellent régulièrement le besoin criant en recrutement qui, s'il n'est plus d'actualité pour le moment, représente un enjeu d'avenir pour les futures générations et nos 90.000 entreprises. Nos entreprises, représentées par l'UNSFA, le SYNAMOME, le CINOV et l'UNGE se tiennent prêtes à honorer chaque demande sur-mesure, dans un contexte de reprise équitable.

Ainsi, nous estimons que la publication de ce décret va à l'encontre des mesures gouvernementales en soutien aux entreprises et à l'embauche de nouveaux collaborateurs.

Contacts : SYNAMOME | Bernard Delmas : bernard.delmas-synaamob@orange.fr

UNGE Hervé Gastaud : herve.gastaud@unge.net- **UNSFA** Patrick Julien : dg@unsfa.com